

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 702

18 mars 2014

SOMMAIRE

ADB Co-Investment S.C.	33693	Kirchbergsee 2 V V S.à r.l.	33658
Balta S.à r.l.	33696	Korea Property Company Sà r.l.	33653
BlueBay Direct Lending I Investments (Luxembourg) S.à r.l.	33660	LSF6 Lux Investments VIII S.à r.l.	33666
Caroline Holdings S.à r.l.	33651	LSF8 Lux Investments III S.à r.l.	33668
CEREP III Germany S.à r.l.	33650	LSF Aggregated Lendings S.à r.l.	33662
CEREP II Investment Fifteen S.à r.l.	33650	LSFC Capital S.à r.l.	33664
Comité de Quartier Schmelz-Echo	33682	LU Films S.à r.l.	33678
Cosma S.à r.l.	33658	Marcolinas S.à r.l.	33650
Eighty One Sàrl	33678	Navcon S.A.	33690
EURX Theta Investment S.à r.l.	33675	Randstad Group Luxembourg S.à r.l.	33650
Financière Leka S.A.	33686	R.C. Toitures S.A.	33672
Finnigan Sàrl	33684	RE Family Healthcare S.à r.l.	33651
Galalux s.à r.l.	33690	R & S Fishing S.à r.l.	33670
Greenship Gas Luxembourg	33680	Société Financière de l'Énergie «SOFI-NEN» S.A.	33688
Hereford Funds	33687	Wafra Capital Partners (Luxembourg) S. à r.l.	33675
Initium Corporate Services S.A.	33674		
KG Resources (Mauritania) Sàrl	33655		

Randstad Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.639.204.550,00.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016778/10.

(140019152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

CEREP II Investment Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.647.

En date du 20 janvier 2014, Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

CEREP II Investment Fifteen S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014016325/14.

(140018928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Marcolinas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.585.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 16 décembre 2013

1. Monsieur Jacques CLAEYS a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2013.

2. Madame Ruth RÖMER, administrateur de sociétés, née à Trèves (Allemagne), le 6 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec effet au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Marcolinas S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014016641/16.

(140019265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

CEREP III Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.289.

En date du 20 janvier 2014, Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

CEREP III Germany S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014016333/14.

(140019510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

RE Family Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.699.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.939.

—
Décisions de l'associé unique de la Société prises le 22 janvier 2014.

L'associé unique de la Société a décidé de révoquer Marcos LLado de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société, et a décidé de nommer Antonio Cabral, dont l'adresse professionnelle se situe 7 avenue Lloyd George, 1000 Bruxelles, Belgique, gérant de catégorie B avec effet au 21 janvier 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Family Healthcare S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014016790/15.

(140019487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Caroline Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.747.625,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

—
In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

here represented by Ms. Diane SEILEP, employee, with professional address in Bertange, by virtue of a proxy given under private seal on 23 December 2013.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "Caroline Holdings S. à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUP 3,747,625 (three million seven hundred forty-seven thousand six hundred twenty-five euro), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 137051, has been incorporated under the initial name of LSREF Lux Investments I S.à r.l., pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 January 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 896 dated 11 April 2008, which articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 6 December 2013 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (as amended, the "Articles of Association")

- That the share capital of the Company amounts to EUR 3,747,625 (three million seven hundred forty-seven thousand six hundred twenty-five euro), represented by 29,981 (twenty-nine thousand nine hundred eighty-one) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

“ **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Madame Diane SEILER, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «Caroline Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 3.747.625,- (trois millions sept cent quarante-sept mille six cent vingt-cinq euros) ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137051, a été constituée sous le nom initial de LSREF Lux Investments I S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 janvier 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 896 du 11 avril 2008, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, en date du 6 décembre 2013 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (tels que modifiés, les «Statuts»);

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 3.747.625,-(trois millions sept cent quarante-sept mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 29.981 (vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la Société (l'«Associé Unique»);

- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Deuxième résolution

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5, premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 janvier 2014. LAC/2014/1214. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013594/111.

(140016170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Korea Property Company Sà r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Luxembourg, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 90.195.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LSF-Cadim Korea Capital, Ltd., a limited liability company established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, Hamilton HM11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 29574,

represented by Ms. Diane Seiler, employee, with professional address in Bertrange,

by virtue of a proxy given under private seal on 23rd December 2013.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "Korea Property Company S.à r.l., in liquidation", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) having its registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 90195, has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 6 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 45 dated 16 January 2003, which articles of incorporation have been amended by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 26 June 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 804 dated 31 July 2003 (as amended, the "Articles of Association")

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;

- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

33654

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014;
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

“ **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSF-Cadim Korea Capital, Ltd., une limited liability company établie sous les lois des Bermudes, ayant son siège social au Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, Hamilton HM11, Bermudes enregistrée au Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 29574,

ici représentée par Mme. Diane Seiler, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «Korea Property Company S.à r.l., en liquidation», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90195, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 45 du 16 janvier 2003, lesquels statuts ont été modifiés par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 26 juin 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 804 du 31 juillet 2003 (tels que modifiés, les «Statuts»)

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la Société (l'«Associé Unique»).

- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014.

Deuxième résolution

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5, premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1258. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013927/109.

(140015378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

KG Resources (Mauritania) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.833.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December.

Before Maître Roger Arrensдорff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

RED BACK MINING INC., a company incorporated and existing under the laws of Canada, registered with Canada Federal Corporations number 4233522 and having its registered office at Three Bentall Centre, 595 Burrard Street, Suite 2600, Vancouver, British Columbia, V7X 1L3,

represented by Mr David Benhamou, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated December 9, 2013. The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

RED BACK MINING INC. (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of KG Resources (Mauritania) Sàrl a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, hereafter referred to as "the Company", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B172.833, incorporated by a deed enacted on October 25, 2012, by the undersigned Maître Roger Arrensдорff, notary public residing in Luxembourg, published on Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3030 on December 14, 2012 and amended several times, the last time by a deed enacted on June 14, 2013 by the undersigned Maître Roger Arrensдорff, and published on Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2088 on August 28, 2013.

33656

Agenda

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 1.- (one US Dollar) so as to bring it from its present amount of USD 50,003.- (fifty thousand three US Dollars), represented by 50,003 (fifty thousand three) units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to the amount of USD 50,004.- (fifty thousand four US Dollars) represented by the existing units and by the issue of 1 (one) new unit with a par value of USD 1.- (one US Dollar), having the same rights and obligations than the existing units, together with a payment of USD 9,999,999.- (nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars) as share premium, subject to payment of an amount of USD 10,000,000.- (ten million US Dollars).

2.- Subscription and payment of the additional unit by the Sole Unitholder, by contribution in cash in an amount of USD 10,000,000.- (ten million US Dollars).

3.- Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase.

4.- Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital by an amount of USD 1.- (one US Dollar) so as to bring it from its present amount of USD 50,003.- (fifty thousand three US Dollars), represented by 50,003 (fifty thousand three) units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to the amount of USD 50,004.- (fifty thousand four US Dollars) represented by the existing units and by the issue of 1 (one) new unit with a par value of USD 1.- (one US Dollar), having the same rights and obligations than the existing units, together with a payment of USD 9,999,999.- (nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars) as share premium, to be subscribed on payment of an amount of USD 10,000,000.- (ten million US Dollars), to be paid up in an amount of USD 10,000,000.- (ten million US Dollars) in cash.

Second resolution

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervened Mr. David Benhamou, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe the 1 (one) additional unit, to pay USD 9,999,999.- (nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars) as share premium and to pay up with the amount of USD 10,000,000.- (ten million US Dollars) in cash.

In consideration for the contribution of USD 10,000,000.- (ten million US Dollars) in cash, the Company will issue 1 (one) new unit with a par value of USD 1.- (one US Dollar) to the Sole Unitholder, together with a share premium of USD 9,999,999.- (nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars).

Thereupon, the Sole Unitholder resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot 1 (one) new fully paid-up unit with a par value of USD 1.- (one US Dollar) to the Sole Unitholder, together with a share premium of USD 9,999,999.- (nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars).

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **5.1.** The Corporation's corporate capital is set at fifty thousand four US dollars (USD 50,004.-) represented by fifty thousand four (50,004) units in registered form with a par value of one US dollar (USD 1.-) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 3,815.- (three thousand eight hundred fifteen euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 10,000,000.- (ten million US Dollar) is valued at EUR 7,307,713.35 (seven million three hundred seven thousand seven hundred thirteen euro thirty-five cents).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

RED BACK MINING INC. une société constituée et organisée sous les lois du Canada, enregistrée auprès du registre des sociétés du Canada sous le numéro 4233522 et ayant son siège social à Three Bentall Centre, 595 Burrard Street, Suite 2600, Vancouver, British Columbia, V7X 1L3,

ici représentée par Maître David Benhamou, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 9 décembre 2013.

La procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que RED BACK MINING INC. (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée KG Resources (Mauritania) Sàrl, ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur, Grand-Duché de Luxembourg, ci-après dénommée «la Société», enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B172.833, constituée suivant acte reçu le 25 octobre 2012 par le soussigné, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3030 le 14 décembre 2012 et modifié plusieurs fois depuis, la dernière fois par un acte reçu le 14 juin 2013 par le soussigné Maître Roger Arrensdorff, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2088 le 28 août 2013.

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 1,- (un dollar américain) pour le porter de son montant actuel de USD 50.003,- (cinquante mille trois dollars américains), représenté par 50.003 (cinquante mille trois) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain), à un montant de USD 50.004,- (cinquante mille quatre dollars américains) représenté par les parts existantes et par l'émission de 1 (une) part nouvelle d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain), ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, à souscrire moyennant paiement d'un montant de USD 9.999.999,- (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) au titre de prime d'émission, sous réserve du paiement d'un montant de USD 10.000.000,- (dix millions de dollars américains).

2.- Souscription et libération de la part nouvelle par l'Associé Unique, par apport en espèce d'un montant de USD 10.000.000,- (dix millions de dollars américains).

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social.

4.- Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de USD 1,- (un dollars américain) pour le porter de son montant actuel de USD 50.003,- (cinquante mille trois dollars américains), représenté par 50.003 (cinquante mille trois) parts d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollars américain), à un montant de USD 50.004,- (cinquante mille quatre dollars américains) représenté par les parts existantes et par l'émission de 1 (une) part nouvelle d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollars américain), ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, à souscrire ensemble avec un paiement d'un montant de USD 9.999.999,- (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) au titre de prime d'émission, sous réserve du paiement d'un montant de USD 10.000.000,- (dix millions de dollars américains), le montant devant être entièrement libéré par un apport en espèce d'un montant de USD 10.000.000,- (dix millions de dollars américains).

Deuxième résolution

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes Maître David Benhamou, en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire 1 (une) part nouvelle et la libérer ainsi que payer la prime d'émission d'un montant de USD 9.999.999,- (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) et de libérer le montant de USD 10.000.000,- (dix millions de dollars américains), par l'apport en espèce d'un montant de USD 10.000.000,- (dix millions de dollars américains). En contrepartie de l'apport, la Société émettra 1 (une) part nouvelle, d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) à l'Associé Unique, ainsi qu'une prime d'émission de USD 9.999.999,- (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains).

L'Associé Unique accepte alors lesdites souscriptions et libération et d'émettre et d'allouer 1 (une) part nouvelle, d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) à l'Associé Unique, ainsi qu'une prime d'émission de USD 9.999.999,- (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains).

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cinquante mille quatre dollars américains (USD 50.004,-) représenté par cinquante mille quatre (50.004) parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 3.815,- (trois mille huit cent quinze euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 10.000.000,- (dix millions de US dollars) est évalué à la somme de EUR 7.307.713,35 (sept millions trois cent sept mille sept cent treize euros trente-cinq cents).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé, à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: BENHAMOU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 59089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013936/160.

(140015398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Cosma S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kirchbergsee 2 V V S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.900.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of January

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FORATIS Gründungs GmbH, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at 18-20 Kurt-Schumacher Str., 53113 Bonn, Germany, registered with the Commercial Registry at the local court Bonn, under number HRB 10791;

Here represented by Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, with professional address at Avenue Victor Hugo 74, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 January, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Kirchbergsee 2 V V S.à r.l.", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 179900 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, dated August 16, 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2590, on October 17, 2013. The articles of association have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each.

III. The appearing party, represented as stated here above, has fixed the agenda as follows:

1. Decision to change the Company's name;

2. Amendment of the articles 2 of the articles of incorporation of the Company (hereinafter referred to as the "Articles") in order to reflect the decision taken under the preceding resolution;
3. Resignation of Mr Frank Przygodda and Mr Achim Bönninghaus as managers of the Company and discharge;
4. Appointment of Mr Stefan Gaetano Ala as sole manager of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the appearing party, it took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from its current name "Kirchbergsee 2 V V S.à r.l." to "COSMA S.à r.l."

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore article 2 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The Company's name is "COSMA S.à r. l."."

Third resolution

The sole shareholder resolved to accept the resignation of Mr. Frank Przygodda and Mr. Achim Bönninghaus as managers of the Company with effect as at the date of the present notarial deed and gives them full discharge for the execution of their mandates. Their letters of resignation are attached hereto.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to appoint Mr. Stefan Gaetano Ala, manager, born in Pforzheim, Germany, on July 23, 1977, with professional address at 10, Maybachstrasse, D-76227 Karlsruhe, Germany, as sole manager of the Company with effect as from the date of the present notarial deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes

Im Jahre zweitausendvierzehn, den siebten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

FORATIS Gründungs GmbH, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit eingetragenem Geschäftssitz in Kurt-Schumacher-Strasse 18-20, D-53113 Bonn, Deutschland, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister beim Amtsgericht Bonn unter der Nummer HRB 10791;

Gründerin ist hier vertreten durch Fräulein Marilyn KRECKÉ, mit Berufsanschrift in Avenue Victor Hugo 74, L-1750 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer unter privatrechtlicher Vollmacht gegebenen am 7. Januar 2014.

Besagte Vollmacht bleibt, nachdem sie «ne varietur» von der erschienenen Person und dem unterzeichnetem Notar unterzeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden und wird mit dieser zusammen bei den für die Eintragung zuständigen Behörden eingereicht.

Die Gründerin, vertreten wie oben angegeben, hat den unterzeichneten Notar beauftrag, die Gründungsurkunde einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") wie folgt aufzusetzen:

I. Die Erschienenen ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») in Luxemburg unter dem Namen gegründet «Kirchbergsee 2 V V S.à r.l.», mit Sitz 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg R.C.S. Luxemburg unter der Nummer B 179900 (die «Gesellschaft»), gegründet gemäß notarieller Urkunde vom Notar Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 16 August 2013, und dann im „Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations“, Nummer 2590, am 17 Oktober 2013. Die Satzung ist seit diesem Datum unverändert geblieben.

II. Die Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR) aufgeteilt auf zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile von jeweils einem Euro (1,-EUR).

III. Die Gründerin, vertreten wie oben angegeben, hat Die Tagesordnung wie folgt aufgesetzt:

1. Beschluss den Namen der Gesellschaft zu ändern;

2. Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft;
3. Rücktritt von Herrn Frank Przygodda und Herrn Achim Bönninghaus als Geschäftsführer
4. Ernennung von Herrn Stefan Gaetano Ala als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft;
5. Verschiedenes.

Nach genauer Kenntnis der Tagesordnungspunkte fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft von ihren heutigen Namen «Kirchbergsee 2 V V S.à r.l.» auf «COSMA S.à r.l.» zu ändern.

Zweiter Beschluss

Gemäß dem oben genannten Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft, wie folgt zu ändern:

« **Art. 2.** «Die Firma des Gesellschaft lautet COSMA S. à r.l.»

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Rücktritt von Herrn Frank Przygodda und Herrn Achim Bönninghaus als Geschäftsführer des Unternehmens mit Wirkung ab dem Datum dieser Urkunde anzunehmen und ihnen die Entlastung für die Ausführung ihres Mandats zu geben. Ihr Rücktritt Briefe sind bei dieser Notariellen Urkunde beigelegt.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Herrn Stefan Gaetano Ala, Geschäftsführer, geboren in Pforzheim, Deutschland, am 23. Juli 1977, mit Berufsanschrift in 10, Maybachstrasse, D-76227 Karlsruhe, Deutschland als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung ab dem Datum dieser Urkunde zu ernennen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Parteien, dieser Akt auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Auf Anfrage der gleichen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Signé: M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 janvier 2014. LAC/2014/2432. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013925/117.

(140016051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

BlueBay Direct Lending I Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.860.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 168.670.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BlueBay Direct Lending Fund I, LP, represented by the General partner "BlueBay Direct Lending I General Partner Limited", both incorporated under the laws of Guernsey, having their registered office at Carinthia House, 9 - 12 The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 4BF,

duly represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 5, 2013.

The said proxy, "initialled ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of BlueBay Direct Lending I Investments (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 168 670) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 25 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n 1415 of June 7th, 2012 and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1417 on 14 June 2013 has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution:

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million three hundred thirty two thousand five hundred Euro (EUR 3,332,500.-) so as to raise it from its current amount of one million five hundred twenty seven thousand and five hundred Euro (EUR 1,527,500.-) up to four million eight hundred sixty thousand Euro (EUR 4,860,000.-) by the issue of three million three hundred thirty two thousand five hundred (3,332,500) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1

The three million three hundred thirty two thousand five hundred (3,332,500) new shares are subscribed by the sole shareholder, BlueBay Direct Lending Fund I LP, duly represented as thereabove mentioned.

The three million three hundred thirty two thousand five hundred (3,332,500) new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of three million three hundred thirty two thousand five hundred Euro (EUR 3,332,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution:

As a result of the foregoing resolution, the first sentence of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall be amended and henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is fixed at four million eight hundred sixty thousand Euro (EUR 4,860,000.-) represented by four million eight hundred sixty thousand (4,860,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each".

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 4,000.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BlueBay Direct Lending Fund I, LP, représenté par son associé commandité BlueBay Direct Lending Fund I General Partner Limited, tous deux organisés selon les lois de Guernesey, ayant leur siège social à Carinthia House, 9 - 12 The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 4BF,

dûment représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 2013.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de BlueBay Direct Lending I Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 168 670) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N1415 du 07 juin 2012 modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 avril 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1417, le 14 juin 2013, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions trois cent trente-deux mille cinq cents Euro (EUR 3.332.500.-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent vingt sept mille cinq cent Euro (EUR 1.527.500.-) à quatre millions huit cent soixante mille Euro (EUR 4.860.000.-) par l'émission de trois millions trois cent trente-deux mille cinq cents (3.332.500) parts sociales nouvelles, chacune d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

Les trois millions trois cent trente-deux mille cinq cents (3.332.500) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, BlueBay Direct Lending Fund I, LP, représenté comme dit ci-avant.

Les trois millions trois cent trente-deux mille cinq cents (3.332.500) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées en espèces par l'associé unique, de sorte que la somme de trois millions trois cent trente-deux mille cinq cents Euro (EUR 3.332.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 6 des Statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé quatre millions huit cent soixante mille Euro (EUR 4.860.000.-) représenté par quatre millions huit cent soixante mille (4.860.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 4.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60183. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012838/103.

(140014713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

LSF Aggregated Lendings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.212.750,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 103.251.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LSF Ire-Lux Global Aggregated Holdings, Ltd., a limited company established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, Hamilton HM11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 35780,

represented by Ms. Diane SEILER, employee, with professional address in Bertange, by virtue of a proxy given under private seal on 23 December 2013.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "LSF Aggregated Lendings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 2,212,750.- (two million two hundred twelve thousand seven hundred fifty euro) having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Com-

panies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 103251, pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated 20 September 2004 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1226 dated 30 November 2004, which articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, dated 6 December 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 422 dated 22 February 2013 (as amended, the “Articles of Association”)

- That the share capital of the Company amounts to EUR 2,212,750.- (two million two hundred twelve thousand seven hundred fifty euro), represented by 17,702 (seventeen thousand seven hundred two) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;
- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the “Sole Shareholder”);
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014;
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSF Ire-Lux Global Aggregated Holdings, Ltd., une limited company établie sous les lois des Bermudes, ayant son siège social au Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, Hamilton HM11, Bermudes enregistrée au Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 35780,

ici représentée par Madame Diane SEILER, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

- Que «LSF Aggregated Lendings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 2.212.750.- (deux millions deux cent douze mille sept cent cinquante euros) ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103251, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors résidant à Luxembourg, en date du 20 septembre 2004 et

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1226 du 30 novembre 2004, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Francis KESSELER en date du 6 décembre 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 442 du 22 février 2013 (tels que modifiés, les «Statuts»);

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 2.212.750,-(deux millions deux cent douze mille sept cent cinquante euros), représenté par 17.702 (dix-sept mille sept cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la Société (l'«Associé Unique»);

- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Deuxième résolution

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5. Alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 janvier 2014. LAC/2014/1198. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013985/112.

(140015918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

LSFC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 90.196.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LSF-Cadim Korea Capital, Ltd., a limited liability company established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, Hamilton HM11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 29574,

represented by Ms. Diane Seiler, employee, with professional address in Bertrange,

by virtue of a proxy given under private seal on 23rd December 2013.

Which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That “LSFC Capital S.à r.l., in liquidaton”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) having its registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 90196, has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 6 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 46 dated 16 January 2003, which articles of incorporation have been amended by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 26 June 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 805 dated 31 July 2003 (as amended, the “Articles of Association”)

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;

- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the “Sole Shareholder”);

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

“ **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSF-Cadim Korea Capital, Ltd., une limited liability company établie sous les lois des Bermudes, ayant son siège social au Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, Hamilton HM11, Bermudes enregistrée au Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 29574,

ici représentée par Mme. Diane Seiler, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «LSFC Capital S.à r.l., en liquidation», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90196, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 46 du 16 janvier 2003, lesquels statuts ont été modifiés par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 805 du 31 juillet 2003 (tels que modifiés, les «Statuts»)
- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;
- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la Société (l'«Associé Unique»).
- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014.

Deuxième résolution

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5, premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1257. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013990/109.

(140016256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

LSF6 Lux Investments VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 149.548.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LSF Tempus Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 147065,

represented by Ms. Diane SEILER, employee, with professional address in Bertrange, by virtue of a proxy given under private seal on 23 December 2013.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "LSF6 Lux Investments VIII S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 149548, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 23 November 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2507 dated 24 December 2009, which articles of incorporation have not been amended since (the "Articles of Association");

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;

- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

" Art. 5. First paragraph. The registered office is established in the municipality of Bertrange."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSF Tempus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147065,

ici représentée par Madame Diane SEILER, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «LSF6 Lux Investments VIII S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149548, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 novembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2507 du 24 décembre 2009, lesquels statuts n'ont pas été modifiés depuis (les «Statuts»);
- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;
- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la Société (l'«Associé Unique»).
- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Deuxième résolution

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5. Alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 janvier 2014. LAC/2014/1208. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013998/104.

(140016165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

LSF8 Lux Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.309.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

represented by Ms. Diane SEILER, employee, with professional address in Bertange, by virtue of a proxy given under private seal on 23 December 2013.

Which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That “LSF8 Lux Investments III S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 182309, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, which articles of incorporation have not been amended since (the “Articles of Association”);

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;

- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the “Sole Shareholder”);

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

“ **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Madame Diane SEILER, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «LSF8 Lux Investments III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182309, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, lesquels statuts n'ont pas été modifiés depuis (les «Statuts»);
- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;
- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la Société (l'«Associé Unique»).
- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Deuxième résolution

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5. alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 janvier 2014. LAC/2014/1197. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014004/103.

(140015415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

R & S Fishing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 33, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.746.

— STATUTS

L'an deux mil quatorze, le seize janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Robert DE SOUSA, salarié, né à Ettelbruck le 30 janvier 1976 (matricule 1976 01 30 136), demeurant à L-9454 Fouhren, 14, Kierchstrooss.

2) Madame Claudia RICCI, salariée, née à Luxembourg le 18 février 1969 (matricule 1969 02 18 308), demeurant à L-8528 Colpach-Haut, 49, Aline an Emile Mayrischstrooss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «R & S FISHING S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Mersch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin d'articles de pêche et de vêtements out-door.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,00 €), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de huit cent cinquante euros (850,00 €), chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité simple.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale pré mentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription des parts

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur DE SOUSA	50 parts
Madame RICCI	50 parts
Total	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 950,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Le siège social de la société est établi à L-7520 Mersch, 33, rue Grande-Duchesse Charlotte.
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Robert DE SOUSA prénommé.
- La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Robert DE SOUSA, Claudia RICCI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 17 janvier 2014. Relation: DIE/2014/714. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014184/103.

(140015806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

R.C. Toitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7595 Reckange, 13, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 150.103.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept janvier.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «R.C. TOITURES S.A.», établie et ayant son siège social à L-7595 Reckange, 13, rue Principale, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150.103, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 116 du 18 janvier 2010 (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra WOLFF, demeurant à L-7463 Pettingen, 9, Chemin d'Essingen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole NOESEN, demeurant à L-4342 Esch/Alzette, 1, Cité Verte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2. Modification l'objet social et de l'article 4 des statuts qui sera dorénavant lu comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger d'effectuer, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participations avec des tiers tous les travaux d'une entreprise générale de construction et de terrassement.

La société a aussi pour objet principal l'exercice de l'activité de couvreur, ferblantier, charpentier et d'une entreprise de toitures en général, comprenant notamment l'achat et la vente de matériaux de toitures et l'exécution de tous travaux de toitures, ainsi que toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Elle pourra, d'une façon générale, faire au Grand-Duché et à l'étranger tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou à en développer la réalisation.»;

3. Modification de l'article 10 des statuts;

4. Acceptation des démissions avec décharge de deux administrateurs et de l'administrateur-délégué, nomination de deux nouveaux administrateurs et renouvellement du mandat d'administrateur de Madame NOESEN;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à l'assemblée générale, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social, de sorte que l'article 4 des statuts sera dorénavant lu comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger d'effectuer, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participations avec des tiers tous les travaux d'une entreprise générale de construction et de terrassement.

La société a aussi pour objet principal l'exercice de l'activité de couvreur, ferblantier, charpentier et d'une entreprise de toitures en général, comprenant notamment l'achat et la vente de matériaux de toitures et l'exécution de tous travaux de toitures, ainsi que toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet

ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Elle pourra, d'une façon générale, faire au Grand-Duché et à l'étranger tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou à en développer la réalisation.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

En cas, d'administrateur unique, la société sera valablement engagée par sa seule signature.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de deux de ses administrateurs avec effet au 15 décembre 2013 et avec décharge pour l'exercice de leur fonction, à savoir:

- Monsieur Moises DE JESUS,
- Monsieur Antonio Manuel BOTELHO BRITES.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur-délégué, Madame Nicole NOESEN et de lui donner décharge pour l'exercice de sa fonction jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide également de nommer / renouveler aux fonctions d'administrateurs avec effet au 15 décembre 2013:

- Monsieur Armando TEIXEIRA QUARESMA, né le 27 février 1963 à Burgo Arouca (Portugal), demeurant à F-57570 Mondorff, 1, rue de Paris,
- Monsieur Manuel DOS ANJOS MOTA DINIS, né le 24 juin 1963 à Vila Cova/Vila Real (Portugal), demeurant à L-1941 Luxembourg, 43, route de Longwy,
- Madame Nicole NOESEN, prénommée.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur Armando TEIXEIRA QUARESMA, prénommé et de Madame Nicole NOESEN, prénommée.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des statuts de la société tels que modifiés par le présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLFF, N. NOESEN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 21 février 2012. Relation: MER/2014/99. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MUELLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014185/102.

(140016259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Initium Corporate Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.940.

L'an deux mille quatorze, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «INITIUM CORPORATE SERVICES S.A.», ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.940, constituée par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des

Sociétés et Associations C numéro 1083 du 22 mai 2010, modifié en date du 11 janvier 2012 suivant acte publié au Mémorial C n° 580 du 6 mars 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Madame Emilie TISSOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée élit comme Scrutateur Monsieur Olivier DEDOBBELEER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem à L-1931 Luxembourg, 45 Avenue de la Liberté.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts

3. Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem vers L-1931 Luxembourg, 45 Avenue de la Liberté, et de modifier en conséquence l'article 2.1. des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierre MESTDAGH, Emilie TISSOT, Olivier DEDOBBELEER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2014. Relation GRE/2014/276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014765/56.

(140016920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

**Wafra Capital Partners (Luxembourg) S. à r. l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EURX Theta Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.733.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Wafra Capital Partners, L.P., a limited partnership, having its registered office at P.O. Box 1990, FirstCaribbean House, 3rd Floor, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104 and registered under number 11541,

here represented by Mr. Benjamin HARTMEIER, Fund Controller, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "EURX Theta Investment S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 141733, has been incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 3 September 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2460 of 8 October 2008;

- That the appearing person is the sole current partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through its proxy-holder, the following resolution:

First resolution

The Sole Partner decides to amend article 2 of the articles of association in relation with the corporate object of the Company, so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Corporate Objectives.** The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg and abroad.

The Company may also provide services, management services and advice of any nature whatsoever in any matter whatsoever, including, without however limitation, in financial, Shari'ah, leasing and real estate matters. In particular, but without however limitation, the Company may manage real estate properties whatsoever (including, without however limitation, either built or under construction), act as broker and/or agent in connection with the sale, purchase and promotion of any real estate property whatsoever and act as broker and/or agent in connection with the renting of real estate properties whatsoever.

In addition, the Company may enter into the following transactions and perform the following activities:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates;

- to enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements;

- to acquire, dispose and manage, either directly or indirectly, real estate properties in Luxembourg and abroad.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.”

Second resolution

The Sole Partner decides to change the name of the Company into "Wafra Capital Partners (Luxembourg) S. à r. l." and to amend article 4 of the articles of association so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Name.** The Company will have the name "Wafra Capital Partners (Luxembourg) S. à r. l.".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Wafra Capital Partners, L.P., un limited partnership, ayant son siège social au P.O. Box 1990, FirstCaribbean House, 3rd Floor, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans KY1-1104 immatriculée sous le numéro 11541,

ici représentée par Monsieur Benjamin HARTMEIER, Fund Controller, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "EURX Theta Investment S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141733, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2460 du 8 octobre 2008;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Première résolution

L'Associée Unique décide modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de titres et droit de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts. La Société peut également détenir des participations dans des partnerships ou exercer ses activités au travers de succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou bien à l'étranger.

La Société peut également fournir des services, des services de gestion et le conseil de quelque nature que ce soit, dans quelque domaine que ce soit, y compris et sans limitation, dans le secteur financier, Shari'ah, Leasing et en matière immobilières.

En particulier mais sans limitation, la Société peut gérer tout bien immobilier (incluant, sans limitation, les biens construit ou en construction), agir comme courtier et/ou d'agent dans le cadre d'une vente, d'un achat et la promotion de tout bien immobilier, et d'agir comme courtier et/ou d'agent dans le cadre d'une location de tout bien immobilier.

De plus la Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- Emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autre;

- Apporter un assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées;

- De conclure des contrats de crédits dérivés de quel sorte que ce soit, et notamment mais non exclusivement toute sorte de contrat de swap ou d'échange financiers;

- D'acquérir, de disposer, d'avoir en gestion, directement ou indirectement, des biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide modifier le nom de la Société en "Wafra Capital Partners (Luxembourg) S. à r. l." et de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination "Wafra Capital Partners (Luxembourg) S. à r.l.""

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. HARTMEIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2013. LAC/2013/57815. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014646/131.

(140017104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

**LU Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Eighty One Sarl).**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 172.050.

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. La société MS Groupe S.à r.l. ayant son siège social à L-9999 Wemperhardt, 4, op der Haart, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 172.050,

ici représentée par ses deux gérants Monsieur Laurent SIMON, gérant, demeurant à B-4950 Waimes, 2, rue l'Abbé Toussaint (B) et

- Monsieur Jean-François MARECHAL, gérant, demeurant à B-4030 Liège (B), 69, rue de la Chartreuse, ici représenté par Monsieur Laurent SIMON, gérant, demeurant à B-4950 Waimes, 2, rue l'Abbé Toussaint (B), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2013;

2. Monsieur Christophe LOUIS, gérant de société, né le 20 août 1963 à Liège (B), demeurant à B-4900 Spa (B), 10, rue du jeu de paume.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représenté comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société «EIGHTY ONE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9999 Wemperhardt, 4, op der Haardt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.050, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 03 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2753 du 13 novembre 2012, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés par après (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cent Euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés, pré-qualifié, comme suit:

La société MS Groupe S.à r.l., pré-qualifiée,	
cinquante parts	50 parts
Monsieur Christophe LOUIS, pré-qualifié,	
cinquante parts	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

III. Les associés pré-qualifiés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en "LU FILMS S.à r.l." et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

2. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société:

« **Art. 2.** La société a pour objet à:

"Producteur de films et de programmes télévisés".

Dont la mission est de:

- Développer des projets de films pour le cinéma et la télévision:
- Développer de scénarii
- Rechercher des financements locaux et internationaux
- Organiser la production (préparation, tournage)
- Organiser la post production (montage, sonorisation, finitions)
- Développer des projets de documentaires ou de films promotionnels:
- Développer des concepts
- Rechercher des diffuseurs ou des clients
- Organiser la production (préparation, tournage)
- Organiser la post production (montage, sonorisation, finitions).

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

3. Nomination de Monsieur Christophe LOUIS, en tant que nouveau gérant et confirmation de Monsieur Laurent SIMON, en tant que gérant de la Société;

4. Divers.

Après en avoir délibéré, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de "EIGHTY ONE S.à r.l." en "LU FILMS S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de "LU FILMS S.à r.l.".

Deuxième résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet à:

"Producteur de films et de programmes télévisés".

Dont la mission est de:

- Développer des projets de films pour le cinéma et la télévision:
- Développer de scénarii
- Rechercher des financements locaux et internationaux
- Organiser la production (préparation, tournage)
- Organiser la post production (montage, sonorisation, finitions)
- Développer des projets de documentaires ou de films promotionnels:
- Développer des concepts
- Rechercher des diffuseurs ou des clients
- Organiser la production (préparation, tournage)
- Organiser la post production (montage, sonorisation, finitions).

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

Les associés décident de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante et ce pour une durée indéterminée en tant que nouveau gérant de la Société:

- Monsieur Christophe LOUIS, gérant de société, né le 20 août 1963 à Liège (B), demeurant à B-4900 Spa (B), 10, rue du jeu de paume;

Les associés décident également de confirmer le mandat de la personne suivante et ce pour une durée indéterminée en tant que gérant de la Société:

- Monsieur Laurent SIMON, prénommé;

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. SIMON, C. LOUIS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15297. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014629/114.

(140016179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Greenship Gas Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.948.

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

GREENSHIP GAS MANAGER PTE. LTD, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23 Church Street, #14-06 Capital Square, 049481 Singapour (agissant en tant que trustée-manager de GREENSHIP GAS TRUST),

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé donnée en date du 23 décembre 2013.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

- elle est la seule et unique associée de la société GREENSHIP GAS LUXEMBOURG, ci-après la «Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 171948, constituée le 8 octobre 2012 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2712 du 7 novembre 2012, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 27 novembre 2012 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 154 du 22 janvier 2013;

- tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 15.953.225,- (quinze millions neuf cent cinquante-trois mille deux cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 45.852.664,- (quarante-cinq millions huit cent cinquante-deux mille six cent soixante-quatre euros) à EUR 61.805.889,- (soixante et un millions huit cent cinq mille huit cent quatre-vingt-neuf euros) par la création et l'émission de 15.953.225 (quinze millions neuf cent cinquante-trois mille deux cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique, représenté comme décrit ci-avant, déclare alors souscrire aux 15.953.225 (quinze millions neuf cent cinquante-trois mille deux cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement moyennant conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant s'élevant à au moins EUR 15.953.225,- (quinze millions neuf cent cinquante-trois mille deux cent vingt-cinq euros) qu'elle détient à l'encontre de la Société.

Preuve de la détention et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire instrumentant au moyen de pièces justificatives.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 61.805.889,- (soixante et un millions huit cent cinq mille huit cent quatre-vingt-neuf euros) représenté par 61.805.889 (soixante et un millions huit cent cinq mille huit cent quatre-vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 5.200,- (cinq mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand thirteen, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

GREENSHIP GAS MANAGER PTE. LTD, a limited liability company with registered office in 23 Church Street, #14-06 Capital Square, 049481 Singapore (acting as trustee-manager of GREENSHIP GAS TRUST),

here represented by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated 23 December 2013.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the undersigned notary to enact that:

- it is the sole member of GREENSHIP GAS LUXEMBOURG, herein referred to as the "Company", with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 171948, incorporated on 8 October 2012 pursuant to a deed drawn-up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2712 of 7 November 2012, the Articles of which have been amended for the last time on 27 November 2012 pursuant to a deed drawn-up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 154 of 22 January 2013;

- all this being declared, the appearing party, represented as stated hereabove, holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the Company, acting in lieu of the extraordinary general meeting, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 15,953,225.- (fifteen million nine hundred and fifty-three thousand two hundred and twenty-five euro) in order to raise it from EUR 45,852,664.- (forty-five million eight hundred and fifty-two thousand six hundred and sixty-four euro) to EUR 61,805,889.- (sixty-one million eight hundred and five thousand eight hundred and eighty-nine euro) through the creation and issue of 15,953,225 (fifteen million nine hundred and fifty-three thousand two hundred and twenty-five) new corporate units with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole member, represented as stated above, declares to subscribe to the 15,953,225 (fifteen million nine hundred and fifty-three thousand two hundred and twenty-five) new corporate units and to entirely pay them up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim amounting to at least EUR 15,953,225.- (fifteen million nine hundred and fifty-three thousand two hundred and twenty-five euro) that it holds against the Company.

Proof of the ownership and of the value of such contribution has been given to the undersigned notary by supporting documents.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member resolves to amend article 5 of the by-laws, which henceforth will be read as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 61,805,889.- (sixty-one million eight hundred and five thousand eight hundred and eighty-nine euro) divided into 61,805,889 (sixty-one million eight hundred and five thousand eight hundred and eighty-nine) corporate units with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 5,200.- (five thousand two hundred Euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Signé: P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2013. REM/2013/2324. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014735/113.

(140017499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Comité de Quartier Schmelz-Echo, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3532 Dudelange, 31, rue du Stade Jos Nosbaum.

R.C.S. Luxembourg F 9.824.

—
STATUTS

Les membres fondateurs

Ceccacci Anna-Vera	Retraitée	42, rue G.-D. Adolphe	Luxembourgeoise/Italienne
Félix Robert	Retraité	42, rue G.-D. Adolphe	Luxembourgeoise
Viana Helder	Indépendant	111, rue de la Libération	Luxembourgeoise
Mendes Antonio	Maçon	113, rue de la Libération	Portugaise
Martins Natalia	Couturière	113, rue de la Libération	Portugaise
Benyahya Lyazid	Employé privé	37, route de Volmerange	Marocaine
Dos Santos Vitor	Graphiste	37, rue de Bannent	Luxembourgeoise/Portugaise
Delaive Vanessa	Femme au foyer	37, route de Volmerange	Luxembourgeoise

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Comité de Quartier Schmelz - Echo», association sans but lucratif, en abrégé: Comité S - E a.s.b.l.

Elle a son siège au: 31, Rue du Stade Jos Nosbaum

L-3532 Dudelange

Le siège pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration.

L'association est constituée pour une durée indéterminée.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 2. L'association a pour but de:

- tisser des liens sociaux entre les habitants du quartier,
- répertorier les problèmes d'infrastructure,
- les nuisances de voisinage,
- les difficultés administratives,
- faire le lien direct entre les habitants du quartier et l'administration communale, entre autres...

Art. 3. L'association poursuit son activité dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Toute personne, physique ou morale, ayant payé sa cotisation annuelle, peut être membre de l'association.

Le nombre minimum de membres est de 3 (trois).

Art. 5. Tout membre peut démissionner de l'association en exprimant leur volonté au conseil d'administration par lettre recommandée.

En outre, l'association a la possibilité d'exclure tout membre ne s'étant pas acquitté de sa cotisation 3 mois après son échéance.

Est réputé, également, motif d'exclusion de l'association le fait de porter gravement atteinte à ses intérêts.

Art. 6. La cotisation annuelle est actuellement fixée à 5 (cinq) €. Chaque année, l'Assemblée Générale décide du maintien ou de la réévaluation de la cotisation annuelle.

Art. 7. L'Assemblée Générale, qui se compose de la totalité des membres de l'association, est convoquée par le conseil d'administration, régulièrement, une fois par an et extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou alors qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

La convocation se fait au moins 30 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale par courrier simple ou électronique et doit renseigner le motif de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour proposé.

Art. 8. L'ordre du jour sera établi par le conseil d'administration et devra en plus comporter toute proposition, signée par le 20^e, au moins, des membres figurant sur la dernière liste annuelle.

Art. 9. L'Assemblée Générale doit obligatoirement délibérer sur les sujets suivants:

- Modification des statuts et règlements internes
- Nomination et révocation des administrateurs
- Nomination et révocation des réviseurs de caisse
- Approbation des budgets et comptes
- Dissolution de l'association.

Art. 10. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si l'objet de celle-ci est spécialement indiquée dans la convocation et si l'assemblée réunit au moins les 2/3 (deux tiers) des membres, présents ou représentés. Toute modification des statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 (deux tiers) des voix.

Si au bout du 3^e tour de vote, aucune majorité décisionnaire n'est atteinte, la décision prise, devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 11. Les décisions des délibérations de l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres par courrier simple ou électronique, par affichage au siège ou toute autre manière légale.

Art. 12. La gestion quotidienne de l'association est opérée par un conseil d'administration, élu pour une durée de 2 (deux) ans par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un conseil en communication ainsi que plusieurs administrateurs, élus à la simple majorité des voix présentes ou représentées.

Les rôles du conseil d'administration se définissent comme suit:

Président:	représente l'association
Vice-président:	remplace le président en son absence
Secrétaire:	est responsable des écrits à l'intérieur de l'association
Trésorier:	tient les comptes et décomptes de l'association
Conseil en communication:	gère le site, le blog et autres face-book de l'association
Administrateur:	s'occupe de tâches spécifiques, telles que l'organisation de fêtes, de ballades, de ventes de charité etc..

Le conseil d'administration exécute les volontés et les directives de l'Assemblée Générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 13. Le conseil d'administration représente l'association dans ses relations avec des tiers. Pour que l'association puisse s'engager valablement à l'égard de ces interlocuteurs, la signature du président (ou d'un vice-président en cas d'empêchement du président) plus celle d'au moins un administrateur sont nécessaires.

Pour les paiements, dans le même ordre d'idées, le trésorier ne pourra effectuer des paiements avec sa signature seule que jusqu'à un montant de 500€ (cinq cents euros). Pour tout paiement supérieur à cette somme, il cherchera toujours une 2e signature au sein du conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice. Pour ce faire, le conseil d'administration s'adjoindra les services de 2 (deux) réviseurs de caisse ne faisant pas partie du conseil.

L'exercice budgétaire commence, comme l'exercice social, le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre. A ce jour les comptes sont arrêtés et soumis à l'Assemblée Générale avec le rapport des réviseurs de caisse.

Art. 15. Tous les ans, le secrétariat complète la liste des membres en documentant les modifications qui s'y sont opérés au cours de l'exercice (nouveaux membres, membres démissionnaires, décès...)

Art. 16. En cas de liquidation de l'association, les biens de celle-ci sont remis à une organisation ayant des buts similaires. Sont considérés comme biens de l'association:

- Les avoirs en compte en banque
- La somme des cotisations
- Les biens mobiliers et immobiliers éventuels
- Les subsides et subventions
- Les résultats de tombolas, de fêtes ou de ventes
- Les dons ou legs en sa faveur

Art. 17. Toutes les fonctions exercées par les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur, approuvé lors de la dernière Assemblée Générale.

Référence de publication: 2014014541/103.

(140016868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Finnigan Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.127.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

224 Kensington High Street Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of United Kingdom, acting through its general partner, 224 KHS General Partner Limited, having its registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD (United Kingdom) with registered number 109.131,

represented by Me Vanessa Morolli, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that 224 Kensington High Street Limited Partnership is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Finnigan Sarl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.127, incorporated by a deed received by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on November 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 5, 2008 under the number 23 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Conversion of the currency of the corporate capital of the Company from Euro to GBP with effect as of January 1st, 2013 and determination of the number of shares of the Company with no mention of par value;
2. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the planned conversion of currency; and
3. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the currency of the corporate capital of the Company from Euro to GB Pound with effect as of the first of January 2013 at the exchange rate delivered by the European Central Bank as at the first of January 2013, (i.e. EUR 1.- = GBP 0.81559).

The Sole Shareholder resolved to set the corporate capital of the Company at the amount of GBP 10,194.- (ten thousand one hundred ninety four GB Pound), represented by 100 (one hundred) ordinary shares with no mention of par value.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decided to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

Art. 6. "The capital is set at TEN THOUSAND ONE HUNDRED NINETY FOUR GB POUND (GBP 10,194.-) divided into one hundred (100) shares quotas with no mention of par value."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 750.- (sept cent cinquante Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre,

Pardevant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

224 Kensington High Street Limited Partnership, un limited partnership, organisé selon les lois du Royaume Uni, représenté par son general partner, 224 KHS General Partner Limited, établie et ayant son siège social 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD (Royaume Uni), enregistrée sous le numéro numéro 109131,

Représentée par Me Vanessa Morolli, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante dûment représentée ainsi que par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

Le comparant déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I) Constater que 224 Kensington High Street Limited Partnership (ci-après désigné l'"Associé Unique") est l'associé unique de Finnigan Sarl, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.127 (ci-après désignée la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 27 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 du 5 janvier 2008.

II) enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro à la livre sterling avec effet au 1^{er} janvier 2013 et détermination du nombre de parts sociales de la Société sans désignation de valeur nominale;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la conversion de devise envisagée; et
3. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro à la livre sterling avec effet au 1^{er} janvier 2013 basé sur le taux de change délivré par la Banque Centrale Européenne au 1^{er} janvier 2013 (i.e. EUR 1.- = GBP 0.81559).

L'Associé Unique a décidé de fixer le capital social de la Société au montant de GBP 10.194,- (dix mille cent quatre-vingt-quatorze livres sterling), représenté by 100 (cent) parts sociales ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Second résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à dix mille cent quatre vingt quatorze livres sterling (GBP 10.194,-) divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, s'élève à environ sept cent cinquante Euros (EUR 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant Lieu, la séance fût clôturée. Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 59096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014656/107.

(140015397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Financière Leka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.554.

L'an deux mille treize, le vingt décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme FINANCIERE LEKA S.A., ayant son siège social au 6 place de Nancy à L-2212 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 67.554 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg), en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 132 du 2 mars 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 26 juillet 1999 suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 793 du 25 octobre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de

demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (le Président).

Le président désigne comme secrétaire demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur

demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 17 des statuts de la Société afin de prévoir la répartition du droit de vote sur les actions en cas de démembrement du droit de propriété sur celles-ci.

2. Confirmation de l'adresse du siège social.

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut dès lors valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

En cas de démembrement des actions, le droit de vote est exclusivement réservé à l'usufruitier, quelque soit l'objet de la décision à prendre, ordinaire ou extraordinaire. L'usufruitier peut donner, le cas échéant, mandat au nu-propriétaire de le représenter et de voter.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

En cas d'indivision, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de l'action.»

Seconde résolution

L'Assemblée décide de confirmer que le siège de la Société se trouve au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg depuis le 24 mars 2004.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute espèce, qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.200.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: J.-F. BOUCHOMS, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60650. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014674/65.

(140017473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Hereford Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.375.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 15 January 2014:

The meeting decided to reappoint the following members of the Board of Directors and the Réviseur d'Entreprises Agréé for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Anthony Galliers-Pratt, Chairman of the Board of Directors, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- Mr Jérôme Wigny, Partner, Elvinger, Hoss & Prussen, with professional address at 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg
- Mr Yves de Vos, Chairman of the Management Board of VP Bank (Luxembourg) S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- Mr Romain Moebus, Member of the Management Board of VP Bank (Luxembourg) S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- Mr Mark Henderson, Managing Partner of Hereford Funds Advisory S.à r.l., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- Mr Enrico Mela, Managing Director of VPB Finance S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

The Réviseur d'Entreprises Agréé is:

- Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Réviseur d'Entreprises Agréé shall expire immediately after the next annual general meeting of the Shareholders.

Certified true extract

Romain Moebus / Enrico Mela

Directors

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 15 janvier 2014 au siège social de la Société à Luxembourg.

L'assemblée a décidé de réélire les administrateurs suivants et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. Anthony Galliers-Pratt, président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- M. Jérôme Wigny, associé, Elvinger, Hoss & Prussen, avec adresse professionnelle à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg
- M. Yves de Vos, président du comité de direction, VP Bank (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- M. Romain Moebus, membre du comité de direction, VP Bank (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- M. Mark Henderson, gérant, Hereford Funds Advisory S.à r.l., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- M. Enrico Mela, directeur général, VPB Finance S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme

Romain Moebus / Enrico Mela

Administrateurs

Référence de publication: 2014014754/56.

(140017111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Société Financière de l'Energie «SOFINEN» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 17.682.

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE DE L'ENERGIE "SOFINEN" S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juillet 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 213 du 29 septembre 1980. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 octobre 2010, publié au Mémorial, C, numéro 136 du 24 janvier 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Teresa COLACINO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. - Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Madame Sabine SOLHEID, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Malmédy, Belgique, le 30 septembre 1971

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIEL, T. COLACINO, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/120. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014269/59.

(140016240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Galalux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 141.019.

IM JAHRE ZWEITAUSENDVIERZEHN,
DEN ZWEIUNDZWANGZISTEN JANUAR.

Vor der unterzeichneten Notarin Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Redange-sur-Attert (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Hans Peter Roman WALTER, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Auf der Haardt 2, hier vertreten durch Herrn Patrick VAN HEES, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, gegeben am 15. Januar 2014,

in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechtes Galalux s. à r. l., eingetragen im luxemburgischen Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 141019, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, vom 23. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2206 vom 10. September 2008. Die Satzung wurde seit der Gründung nicht mehr abgeändert.

Die Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Komparenten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigegeben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

I. Herr Hans Peter Roman WALTER ist die alleinige Gesellschafter der Gesellschaft (der Gesellschafter) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Der Gesellschafter fasst folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare nach L- 5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch zu verlegen und demzufolge Artikel 2, Absatz 1, der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Stadtbredimus."

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden geschätzt auf ungefähr EUR 1.000,-.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. VAN HEES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 janvier 2014. Relation: RED/2014/190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 28. Januar 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014014716/46.

(140017131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Navcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.811.

In the year two thousand thirteen, on the thirty-first day of December.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of NAVCON S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135811 (the "Company"). The Company was incorporated on January 2, 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 27, 2008 under number 500.

The meeting is opened at 10.00 am, Mrs. Arlette Siebenaler, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, is elected chairman of the meeting. Mrs. Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs. Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda published in the Luxemburger Wort on November 30, 2013 and December 16, 2013, in the Tageblatt on November 28, 2013 and December 16, 2013, and in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 28, 2013 and December 13, 2013.

III. That the agenda of the present meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire), (the "Liquidation");

2. Appointment of Fairland Property Limited, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");

3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

4. Decision to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company, and then distribute surplus funds to shareholders;

5. Decision to grant full and complete discharge to the directors of the Company for the performance of their respective mandates; and

6. Miscellaneous.

IV. As appears from the said attendance list out of 521,016 shares in issue, 2 shares are present or represented.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on November 20, 2013 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Fairland Property Limited, a limited company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town - Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 517295 as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company, and then distribute surplus funds to shareholders.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the directors of the Company for the performance of their respective mandates from the date of their appointment until the date hereof.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale des actionnaires de la société NAVCON S.A., société anonyme ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135811. La Société a été constituée le 2 janvier 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 février 2008 sous le numéro 474.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures et Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, est élue président de l'Assemblée.

Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces comprenant l'ordre du jour publiées au Luxemburger Wort le 30 novembre 2013 et le 16 décembre 2013, au Tageblatt le 28 novembre 2013 et le 16 décembre 2013 et au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 novembre 2013 et en date du 16 décembre 2013.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire (la «Liquidation»).
2. Nomination de Fairland Property Limited, comme liquidateur en relation avec la liquidation volontaire (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs de la Société et de régler toutes les dettes de la Société et de distribuer les surplus aux actionnaires, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie.
5. Décision d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats.
6. Divers.

IV. - Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 521.016 actions en circulation, 2 actions sont présentes ou représentées.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 20 novembre 2013 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Fairland Property Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée selon les lois des Îles Vierges britanniques, dont le siège social est établi au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town -Tortola, les Îles Vierges britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 517295, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé, par sa seule signature, à effectuer tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur sera autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur sera autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs de la Société et de régler toutes les dettes de la Société, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.300.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/183. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012519/158.

(140014050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

ADB Co-Investment S.C., Société Civile.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg E 5.072.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-seventh of December,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of ADB Co-Investment S.C., a société civile, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number E 5072, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 8 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1566 on 2 July 2013 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 15 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1791 on 25 July 2013.

The meeting was opened at 6:00 p.m. CET with Mr Charles Heisbourg, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Stéphanie Weydert, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Alexandre Gobert, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 Change of the financial year of the Company, which shall henceforth begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year;

2 Subsequent amendment of the first paragraph of article 11 of the Company's articles of association;

3 Change of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company; and

4 Subsequent amendment of the first paragraph of article 14-2 of the Company's articles of association.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders as the case may be and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders or the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. As it appears from the attendance list, (i) 1,158,807,653 shares representing 94.59% of the share capital of the Company, are present or represented at the present meeting, and (ii) Païperlek Investments, a société à responsabilité limitée existing under Luxembourg law, having its registered office at 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.387 is present or represented at the present meeting, so that the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of the present meeting.

IV. That the shareholders present and represented acknowledge being sufficiently informed on the agenda of the present meeting and consider being validly convened by the sole manager of the Company and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda of the present meeting. It is further acknowledged that all the documentation produced to the present meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

The general meeting has unanimously requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolves to amend the financial year of the Company, which shall henceforth begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year. Further to the foregoing, the general meeting of the shareholders resolves that the current financial year of the Company, which has begun on the first of October 2013, shall end on the thirty-first of December 2013.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of the shareholders resolves to amend the 1st paragraph of article 11 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The financial year of the Company begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year".

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolves to change the date of the annual general meeting of shareholders, which shall henceforth be held each year on the second Monday of the month of April at 11:00 a.m. CET.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of the shareholders resolves to amend the 1st paragraph of article 14-2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Monday of the month of April at 11:00 a.m. CET. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.”

There being no further business, the meeting is closed at 6.20 p.m..

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, first names and residences, such persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de décembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de ADB Co-Investment S.C., une société civile, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 5072, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 8 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1566 le 2 juillet 2013 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 15 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1791 le 25 juillet 2013.

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures, heure de l'Europe centrale, sous la présidence de Monsieur Charles Heisbourg, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

lequel désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Weydert, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Alexandre Gobert, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'exercice social de la Société, commençant désormais le premier jour de janvier de chaque année et se terminant le trentième-et-unième jour de décembre de la même année;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société;

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société; et

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 14-2 des statuts de la Société.

II- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés le cas échéant, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents ou les mandataires des associés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III- Il ressort de la liste de présence que (i) 1.158.807.653 parts sociales représentant 94,59% du capital social de la Société, sont présent ou représenté à la présente réunion, et (ii) Paiperlek Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.387, est présente ou représentée à la réunion en conséquence de quoi la présente réunion est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

IV. Que les associés présents ou représentés se reconnaissant suffisamment informés de l'ordre du jour de la présente réunion et se considèrent dûment convoqués par le gérant unique de la Société et s'accordent par conséquent à délibérer et à voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour de la présente réunion. Il est par ailleurs reconnu que toute documentation produite à la présente réunion a été mise à la disposition des associés suffisamment à l'avance pour leur permettre un examen attentif de chaque document.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré unanimement, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide modifier l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année. Suite à ce qui précède, l'assemblée générale des associés décide que l'exercice social en cours de la Société, qui a commencé le premier octobre 2013, se terminera le trente et un décembre 2013.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide modifier la date de l'assemblée générale annuelle des associés au second lundi du mois d'avril de chaque année, à 11.00 heures, heure de l'Europe centrale.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 14-2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des associés doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le second lundi du mois d'avril à 11.00 heures, heure de l'Europe centrale. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des associés aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Heisbourg, S. Weydert, A. Gobert, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2013. REM/2013/2328. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014442/149.

(140017529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Balta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.925,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.109.

L'adresse de Monsieur Graeme Stening, gérant de la société, a changé. Monsieur Stening réside professionnellement au 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pour la Société

Cédric Stébel

Référence de publication: 2014016202/14.

(140019197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.
